

Loya Jirga constitutionnelle après le ramadan, entre fin novembre et début décembre. Il a précisé que les dates ainsi modifiées, qui restaient conformes au calendrier défini par l'Accord de Bonn, avaient donné plus de temps à la Commission pour achever le projet de constitution. Il a ajouté que 500 délégués participeraient à la Loya Jirga constitutionnelle, dont 344 seraient élus au niveau provincial par les représentants de district ayant participé à la Loya Jirga d'urgence de 2002. Il a précisé que l'inscription de ces électeurs sur les listes électorales avait commencé dans toutes les provinces. Il a expliqué que la Loya Jirga constitutionnelle était appelée à adopter la nouvelle constitution qui établirait les bases d'élections nationales. Il a indiqué que les structures juridiques et institutionnelles nécessaires à la tenue d'élections nationales se mettaient progressivement en place et a notamment cité le déploiement des équipes d'enregistrement des électeurs. Il a rappelé que le succès du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de l'inscription sur les listes électorales dépendrait des progrès en matière de sécurité pour permettre le déploiement du personnel au-delà des grands centres urbains. « Si elles se tenaient aujourd'hui, les élections ne pourraient pas réussir », a-t-il mis en garde, ajoutant que près de 60 pour cent des régions du sud et 20 pour cent des régions du sud-est et de l'est ne seraient jamais accessibles sans entraves. Dans ce contexte, il a salué le fait que le Conseil avait adopté à l'unanimité une

résolution approuvant l'élargissement de la FIAS au-delà de Kaboul. Il a souligné qu'à l'entame de la phase finale du processus de Bonn, le Gouvernement afghan et la communauté internationale se lanceraient dans les entreprises les plus difficiles et les plus ambitieuses au plan politique. Il a toutefois ajouté qu'il restait des obstacles importants sur cette voie, en particulier dans le domaine de la sécurité. Il a affirmé que maintenir la dynamique en cours exigerait la détermination du peuple afghan et la volonté de la communauté internationale. Il a ajouté que le renforcement de l'assistance en matière de sécurité constituait un élément vital de cette équation¹⁵⁰.

¹⁵⁰ S/PV.4848, p. 2 à 6.

27. Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

**Délibérations du 21 novembre 2002
au 15 décembre 2003 (4647^e, 4728^e,
4805^e et 4881^e séances)**

À sa 4647^e séance, le 21 novembre 2002, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur les activités du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de

l'Australie, des Fidji¹, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a évoqué le retard dans l'achèvement de la phase II du plan de destruction des armes, en principe à échéance en septembre 2002. Il a indiqué que le ralentissement de l'élimination des armes avait fragilisé la totalité du processus de paix. Il a expliqué que ces revers étaient essentiellement imputables à deux facteurs, d'une part, le refus des ex-combattants de participer au processus

¹ Au nom du Forum des îles du Pacifique.

d'élimination des armes à cause des problèmes liés au déboursement des fonds et de la perception erronée que les ex-combattants seraient payés pour avoir remis leurs armes et, d'autre part, le retentissement de la campagne délibérée de falsification et de déformation des faits au sujet de la nature du processus de paix lancée par des partisans de M. Francis Ona, le principal chef de file de Bougainville resté en dehors du processus de paix. Malgré ces faits, le Secrétaire général adjoint a estimé encourageants les résultats de la réunion du Comité consultatif pour le processus de paix, tenue le 30 octobre 2002 sous la présidence du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, les ex-combattants ayant décidé d'achever la phase II du plan d'élimination avant le 24 décembre 2002. Il a annoncé que lors de cette réunion, plusieurs décisions avaient été prises pour rendre les conteneurs plus sûrs, susciter des attitudes plus positives à l'égard du confinement des armes et reprendre la récupération des armes. Il a ajouté que des décisions avaient également été prises pour remédier aux problèmes liés à l'usage des fonds de réintégration et de réhabilitation. Il a indiqué que dans le cadre du suivi au Comité consultatif pour le processus de paix, les deux dirigeants de faction de Bougainville avaient convoqué une réunion extraordinaire à Arawa au début du mois de novembre 2002, avec une participation élargie notamment à l'Administration provinciale. Il a précisé que lors de cette réunion, une résolution commune sur les ex-combattants avait été adoptée pour demander, entre autres, aux dirigeants politiques d'entamer un dialogue avec la Force de défense Me'ekamui de Francis Ona. Il a indiqué qu'après ces réunions, les dirigeants politiques des ex-combattants avaient établi des contacts directs avec le commandant militaire de Francis Ona. Il a ajouté que lors de ces réunions, le Bureau politique avait signifié très clairement aux anciens combattants que la crédibilité du processus d'élimination des armes et peut-être même de l'ensemble du processus de paix serait compromise si la date butoir du 24 décembre n'était pas respectée. Il a précisé que le Bureau politique avait souligné une fois de plus que les progrès vers l'autonomie dépendaient de l'achèvement de la phase II et de la vérification qui en serait faite.

Le Sous-Secrétaire général a indiqué qu'au cours de la période considérée dans le rapport, le Bureau politique avait tenu des réunions dans l'ensemble de l'île avec des groupes de la société civile dans le but de promouvoir une participation communautaire

maximale au processus d'élimination des armes. Il a souligné que dans toutes ses activités liées à la collecte des armes, le Bureau politique avait eu une relation de travail étroite et fructueuse avec le Groupe de surveillance de la paix (comprenant les Gouvernements de l'Australie, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et du Vanuatu). Concernant la Commission constitutionnelle de Bougainville, il a expliqué qu'elle avait consulté les habitants des différents districts de l'île pour s'informer de leurs points de vue sur ce que devrait être la teneur de la Constitution de Bougainville. Il a précisé que le premier projet de constitution devait être achevé pour le 1^{er} janvier 2003 et qu'il serait ensuite examiné par l'Assemblée constituante qui serait en principe créée en février 2003. Le Secrétaire général adjoint a observé que l'Assemblée ne pourrait vraiment commencer ses travaux qu'après vérification, par le Bureau politique, de l'achèvement de la phase II du plan d'élimination des armes. Il a souligné que le Bureau politique aurait des tâches critiques à effectuer au cours de l'année suivante pour achever les phases II et III (décision finale sur le traitement à réserver aux armes) et a précisé que le Comité consultatif pour le processus de paix et le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avaient demandé le maintien du Bureau politique au-delà des élections. Dans ce contexte, il a recommandé que le Conseil de sécurité envisage favorablement la prorogation du mandat du Bureau politique pour une année supplémentaire, sachant que toutes les parties avaient confirmé que le maintien du Bureau politique était essentiel pour l'aboutissement du processus de paix².

La plupart des intervenants ont réaffirmé leur soutien au processus de paix, convenant que des avancées considérables avaient été réalisées dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville depuis sa signature le 30 août 2001, et ont salué les efforts soutenus déployés à cet effet par le Bureau politique et le Groupe de surveillance de la paix.

Quelques intervenants ont noté avec inquiétude les retards et les obstacles liés au processus de Bougainville, en particulier l'achèvement du plan d'élimination des armes³. Les représentants de l'Irlande et de Singapour ont souligné qu'il importait de ne pas inscrire la mise en œuvre du processus de paix dans un calendrier trop rigide⁴. Plusieurs

² S/PV.4647, p. 2 à 4.

³ Ibid., p. 5 (Mexique); et p. 10 (Fédération de Russie).

⁴ Ibid., p. 10 (Singapour); et p. 12 (Irlande).

intervenants ont insisté sur le lien entre la progression de l'élimination des armes et la création du Gouvernement autonome de Bougainville, par le biais d'un dispositif légal subordonnant la disposition relative à l'autonomie et au référendum dans la nouvelle partie de la Constitution nationale à la vérification et à la certification par le Bureau politique de l'achèvement de la phase II du processus d'élimination des armes⁵.

Concernant la recommandation du Secrétaire général, la majorité des intervenants se sont dits favorables à la prorogation du mandat du Bureau politique jusqu'à la fin de l'année 2003 pour lui permettre de superviser la mise en œuvre des éléments restants de l'Accord de paix et de contribuer ainsi à l'achèvement du processus de paix. Le représentant des États-Unis a toutefois fait valoir que le retard pris dans la phase II du plan d'élimination des armes ne justifiait pas une nouvelle prorogation de 12 mois du mandat du Bureau politique. Observant que des progrès en faveur d'une plus grande autonomie et d'un référendum ne seraient pas réalisés tant que le Bureau n'aurait pas certifié l'achèvement de la phase II du processus d'élimination des armes, il a déclaré attendre du Secrétariat qu'il indique de manière plus claire et plus mesurée les résultats escomptés quant à l'élimination des armes et la stratégie de sortie de la mission du Bureau politique. Il a indiqué que sa délégation estimait pour le moment qu'une prorogation de six mois du mandat du Bureau politique suffirait⁶. Les représentants du Royaume-Uni et du Cameroun ont admis la nécessité d'envisager une stratégie de sortie du Bureau politique, mais ont souligné qu'il était important de ne pas compromettre les acquis à Bougainville en mettant précipitamment fin à la contribution des Nations Unies⁷.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a indiqué que malgré les retards, le calendrier proposé dans l'aide-mémoire d'août 2002 était encore valide et que les jalons clairs indiqués dans cet aide-mémoire assuraient un désengagement approprié des parties⁸.

Le représentant de Singapour a souligné que le « dossier » de Bougainville offrait depuis quelque temps matière à encouragement pour le Conseil de

sécurité, car il rappelait que les efforts au sein de cet organe permettaient souvent d'obtenir les résultats escomptés⁹.

À sa 4728^e séance, le 28 mars 2003, le Conseil a été saisi du rapport du Secrétaire général sur le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville daté du 20 mars 2003¹⁰, après quoi tous les membres ainsi que les représentants de l'Australie, des Fidji¹¹, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration. Dans son rapport, le Secrétaire général a, entre autres, indiqué que le Conseil de sécurité avait approuvé une dernière prorogation du mandat du Bureau politique, jusqu'au 31 décembre 2003¹². Il a noté que la phase II du plan d'élimination des armes n'avait pu être achevée à la date fixée, le 24 décembre 2002. Il a annoncé qu'un plan d'action en faveur de l'achèvement de la collecte des armes avait été adopté par les dirigeants politiques et des ex-combattants le 17 février 2003, à Buka. Il a toutefois indiqué que la non-participation de Francis Ona, dirigeant de la Force de défense Me'ekamui, faisait gravement obstacle à l'élimination des armes à Bougainville, en dépit des efforts déployés pour le convaincre de ne pas entraver la mise en œuvre du processus de paix. Dans son rapport, il a constaté que les travaux de la Commission constitutionnelle de Bougainville avaient bien progressé et a annoncé qu'un avant-projet officiel de constitution avait été publié le 1^{er} février 2003 en vue de consultations dans toute l'île. Il a déclaré qu'en fonction de l'achèvement de la phase II du plan d'élimination des armes, des élections pourraient avoir lieu à la fin de l'année 2003. Il a expliqué qu'à la suite de la visite du Gouvernement national les 18 et 19 février 2003, le Gouvernement et les partis de Bougainville avaient signé un mémorandum d'accord prévoyant un mécanisme de consultation sur tous les aspects de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'autonomie, y compris la passation des pouvoirs, le transfert des attributions et des ressources et le règlement des différends. Il a indiqué que le Groupe de surveillance de la paix se retirerait le 30 juin et que le Bureau politique estimait qu'avant ce retrait, il serait utile que les parties à l'Accord fassent le point sur les progrès accomplis dans l'élimination des armes et, le cas échéant,

⁵ Ibid., p. 6 (Maurice); p. 7 (Norvège); et p. 11 (Guinée).

⁶ Ibid., p. 8.

⁷ Ibid., p. 15 (Royaume-Uni); et p. 13 (Cameroun).

⁸ Ibid., p. 17.

⁹ Ibid., p. 10.

¹⁰ Au nom du Forum des îles du Pacifique.

¹¹ S/2003/345.

¹² Par un échange de lettres (voir chap. V).

envisagent de remplacer le Groupe de surveillance de la paix par un autre mécanisme capable d'aider le Bureau politique à s'acquitter de son mandat et à commencer de se retirer d'ici la fin de 2003.

À la même séance, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur la base du rapport susmentionné du Secrétaire général. Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a constaté que la mise en œuvre du plan d'action semblait se poursuivre sans heurt. S'agissant du refus de Francis Ona d'entamer un dialogue, il a insisté sur l'importance des efforts soutenus déployés par le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'autres acteurs de terrain pour encourager Francis Ona à participer au processus de paix¹³.

La plupart des intervenants ont salué les efforts déployés par le Bureau politique et le Groupe de surveillance de la paix pour faire progresser la phase II du plan d'élimination des armes. De nombreux intervenants se sont félicités du plan d'action et ont exhorté les parties à prendre des mesures concrètes pour tenir leurs engagements à l'égard du plan. Des intervenants ont également salué les progrès accomplis par la Commission constitutionnelle de Bougainville et ont insisté sur l'importance d'un maintien de l'assistance après le retrait du Bureau politique, au travers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'institutions spécialisées dans le processus de consolidation de la paix et de réinsertion au lendemain des conflits à Bougainville.

Le représentant de l'Allemagne a préconisé l'élaboration de plans d'urgence dans l'hypothèse où la phase II du plan d'élimination des armes ne serait pas achevée à temps, avant le retrait du Groupe de surveillance de la paix¹⁴. Par ailleurs, le représentant des États-Unis a affirmé que le délai imparti pour achever la phase II n'était pas illimité, car le Groupe de surveillance de la paix et le Bureau politique se retireraient à des moments déterminés. Il a ajouté que l'autonomie était trop importante pour tolérer de nouveaux attermoissements¹⁵. Les représentants des États-Unis d'Amérique et de la République arabe syrienne ont tous deux affirmé qu'ils auraient espéré trouver davantage de détails sur la stratégie de sortie du Bureau politique dans le rapport du Secrétaire

général¹⁶. Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité d'examiner la phase III du plan d'élimination, lorsqu'une décision définitive aurait à être prise sur le traitement à réserver aux armes¹⁷.

Le représentant de l'Australie a affirmé que son gouvernement resterait engagé à Bougainville après le retrait du Groupe de surveillance de la paix et que son appui porterait sur le développement économique, la fourniture de services et la création et le fonctionnement de l'administration et d'un gouvernement autonome à Bougainville¹⁸.

À sa 4805^e séance, le 6 août 2003, le Conseil a entendu un exposé du chef du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Australie, des Fidji¹⁹, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration.

Dans son rapport, le chef du Bureau politique a indiqué que des progrès spectaculaires avaient été enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Bougainville, le plus important d'entre eux étant la réalisation de la phase II du plan d'élimination des armes. Il a expliqué qu'en l'absence de critère numérique permettant de déterminer si l'opération avait été menée à bien, le Bureau politique avait décidé de baser la vérification de l'achèvement de la phase II sur un processus de consultation dans toute l'île, lequel lui avait permis de constater chez les habitants une confiance et un sentiment de sécurité qu'ils n'avaient jamais connus depuis la fin de la crise. Il a ajouté que les habitants, quoique conscients que des armes non collectées étaient encore détenues, entre autres, par des anciens combattants et des partisans de Francis Ona, ne pensaient pas que ces facteurs retarderaient la mise en œuvre de l'Accord de paix. Il a précisé que le Bureau avait communiqué le résultat de cette vérification et de cette certification au Gouvernement national le 30 juillet 2003. Il a indiqué que l'élection du gouvernement autonome de Bougainville pourrait avoir lieu une fois que les amendements constitutionnels seraient opérationnels. Il a annoncé au sujet des

¹³ S/PV.4728, p. 2 à 4.

¹⁴ Ibid., p. 7.

¹⁵ Ibid., p. 13.

¹⁶ Ibid., p. 9 (République arabe syrienne); et p. 12 (États-Unis).

¹⁷ Ibid., p. 17 (Papouasie-Nouvelle-Guinée); p. 18 (Nouvelle-Zélande); et p. 20 (Australie).

¹⁸ Ibid., p. 20 et 21.

¹⁹ Au nom du Forum des îles du Pacifique.

préparatifs de l'autonomie, axés principalement sur l'élaboration de la constitution de Bougainville, que des consultations étaient en cours entre le Gouvernement national et l'Administration de Bougainville. S'agissant de la non-participation de Francis Ona au processus de paix, il a souligné qu'il importait que toute les parties, y compris le Bureau politique, intensifient leurs efforts pour qu'il participe au processus ou, tout au moins, pour qu'il n'y fasse pas entrave. Il a indiqué que la nouvelle Équipe de transition de Bougainville (comprenant l'Australie, les Fidji, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu), qui avait succédé au Groupe de surveillance de la paix, coopérait avec le Bureau politique, notamment dans le cadre de la vérification et de l'enregistrement des armes collectées. Enfin, le chef du Bureau politique a noté que le Conseil de sécurité voudrait peut-être examiner la manière dont il pourrait épauler les Bougainvillais dans leurs efforts visant à consolider et pérenniser la paix à la fin de la mission²⁰.

La plupart des intervenants ont encouragé les parties à diriger leurs efforts vers la fixation d'une date pour l'organisation d'élections à Bougainville, la tenue effective de ces élections et la formation d'un gouvernement autonome. De nombreux intervenants ont salué la mise en place de l'Équipe de transition de Bougainville et l'ont encouragée à veiller au respect des engagements pris dans le cadre du plan d'action et ont déclaré soutenir l'assistance du PNUD et d'autres organismes durant la période de relèvement d'après conflit.

Le représentant de l'Australie a souligné que la décision de déployer l'Équipe de transition de Bougainville avait une fois de plus démontré la capacité des membres de la communauté du Pacifique Sud à œuvrer de concert pour relever les défis posés à la paix et à la sécurité dans cette région²¹.

Plusieurs intervenants ont appelé à la participation de Francis Ona au processus de paix²², mais le représentant de la Nouvelle-Zélande a souligné que si son gouvernement soutenait les efforts déployés à cet effet, le processus de paix ne pouvait attendre Francis Ona ou être réorienté à cause de son absence²³.

À sa 4881^e séance, le 15 décembre 2003, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, après quoi tous les membres du Conseil ainsi que les représentants de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée ont fait une déclaration.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a expliqué que la constitution définitive de Bougainville serait adoptée en mai 2004 et qu'elle entrerait en vigueur dès son approbation par le Gouvernement national, prévue en août 2004, après quoi, il faudrait six mois pour achever les préparatifs des élections. Il a annoncé que l'Armée révolutionnaire de Bougainville et la Force de résistance de Bougainville avaient adopté, le 30 novembre 2003, une résolution aux termes de laquelle les armes recueillies devraient en fin de compte être détruites. Il a ajouté que selon cette résolution, ces armes seraient détruites dès la finalisation des éléments essentiels du processus de paix, notamment l'entrée en vigueur de la constitution de Bougainville. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que Francis Ona avait continué de refuser de collecter les armes de la Force de défense Me'ekamui et que sa position pourrait avoir un effet sur le calendrier et le rythme de la mise en œuvre de la phase III du plan d'élimination des armes. Il a conclu compte tenu du retrait prévu de l'Équipe de transition de Bougainville à la fin de l'année 2003 et sachant que le processus de paix ne serait peut-être pas terminé à la fin du mois de décembre en recommandant la mise sur pied d'une mission d'observation des Nations Unies à Bougainville pour une période limitée au premier semestre de l'année 2004. Cette mission, à la dotation plus limitée que le Bureau politique, maintiendrait la présence politique des Nations Unies, ce qui permettrait de nouer des liens de confiance entre les parties au processus et de consolider la paix à laquelle les parties étaient parvenues à ce jour²⁴.

La plupart des intervenants se sont ralliés à la proposition du Secrétaire général, estimant que le maintien de la présence de l'ONU à Bougainville contribuerait à faciliter et étayer les efforts en faveur de la progression du processus de paix. Plusieurs intervenants ont déclaré que cette prolongation de la présence de l'ONU devait être assortie d'une stratégie de sortie claire²⁵. La représentante du Mexique a

²⁰ S/PV.4805, p. 2 à 4.

²¹ Ibid., p. 19.

²² Ibid., p. 6 et 7 (Papouasie-Nouvelle-Guinée); p. 9 (France); et p. 10 (Allemagne, Royaume-Uni).

²³ Ibid., p. 20.

²⁴ S/PV.4881, p. 2 à 4.

²⁵ Ibid., p. 6 (Allemagne); et p. 7 (France).

déclaré que son gouvernement étudierait la proposition du Secrétaire général de maintenir la présence de l'ONU pour six mois supplémentaires, en gardant à l'esprit les implications financières de cette décision pour les États Membres et la meilleure façon pour les Nations Unies de continuer à soutenir le renforcement du processus politique à Bougainville²⁶.

Le représentant de l'Australie a indiqué que son gouvernement resterait engagé et s'attacherait à restaurer la bonne gouvernance et à aider les parties à établir une administration autonome viable et d'un coût supportable pour Bougainville. Il a ajouté qu'il œuvrerait également au renforcement des capacités du secteur de la sécurité de Bougainville en étroite coopération avec la Nouvelle-Zélande²⁷.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a salué les efforts du Bureau politique et a déclaré que la confiance pleine et entière que les parties en présence témoignaient envers le Bureau politique était l'expression de leur confiance en l'Organisation des Nations Unies²⁸.

²⁶ Ibid., p. 8.

²⁷ Ibid., p. 19 et 20.

²⁸ Ibid., p. 14 et 15.

28. Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débats initiaux

Décision du 16 novembre 2000 (4224^e séance) : déclaration du Président

À sa 4224^e séance, le 16 novembre 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour, sans objection, le point intitulé « Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20001088) ». Dans cette lettre, le représentant des Îles Salomon a transmis l'Accord de paix de Townsville conclu le 15 octobre 2000 à Townsville (Australie) entre les belligérants (des Îles Salomon) et le Gouvernement des Îles Salomon.

À la séance, à laquelle le représentant des Îles Salomon a été invité à participer, le Président (Pays-Bas) a fait une déclaration au nom du Conseil, par laquelle celui-ci, entre autres :